

# La Réforme de Bologne

## Qu'est-ce que la réforme dite de "Bologne"<sup>1</sup> ?

Une réforme de l'enseignement supérieur en Europe

## Quel est le but de cette réforme ?

Instaurer en 2010 un espace européen de l'enseignement supérieur visant à :

- adopter un système de diplômes facilement lisible et comparable, afin de favoriser l'intégration des citoyens européens sur le marché du travail et d'améliorer l'attractivité du système d'enseignement supérieur européen à l'échelon mondial ;
- mettre en œuvre un système harmonisé de crédits (voir *infra*) ;
- éliminer les obstacles à la mobilité des étudiants et des enseignants entre les Universités ;
- développer une culture d'évaluation de la qualité ;
- développer la dimension européenne de l'éducation.

Concrètement, l'objectif est de favoriser la mobilité des étudiants d'une Université à l'autre, d'un pays à l'autre. L'ambition est également de faciliter la recherche d'un emploi dans n'importe quel pays européen. Ceci implique d'améliorer la lisibilité et la comparabilité des systèmes d'enseignement, des programmes et des diplômes.

## Qu'est-ce qu'un "crédit" ou "ECTS" (European Credit Transfer System) ? A quoi sert-il ?

Depuis le lancement du programme européen Erasmus d'échanges d'étudiants, un système de crédits appelé « ECTS » – acronyme anglais de « Système européen de transfert de crédits » – a été mis en place afin de promouvoir la reconnaissance académique des études poursuivies à l'étranger. La réforme adoptée en Communauté française de Belgique s'appuie sur ce concept de « crédits », considéré désormais comme un élément à part entière de la dimension européenne au sein de l'enseignement supérieur.

Cette nouvelle notion, représentant la « charge de travail de l'étudiant », se substitue à l'ancien principe basé sur l'estimation du nombre d'heures passées par l'étudiant au sein de l'institution. Les crédits expriment la quantité de travail que chaque unité d'enseignement requiert. Ils recouvrent donc non seulement la participation aux cours magistraux, travaux pratiques, stages, recherches ou enquêtes sur le terrain, mais aussi le travail personnel – en bibliothèque ou à domicile – requis pour la préparation des travaux et la réussite des examens.

En Communauté française de Belgique, le volume de travail d'une année d'études vaut conventionnellement 60 crédits et une unité de crédit est l'équivalent forfaitaire de 24 h de travail.

---

<sup>1</sup> Bologne est une ville d'Italie où les ministres européens de l'éducation se sont réunis en 1999 pour signer une déclaration sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Europe.

## Que devient la structure de l'enseignement universitaire en communauté française de Belgique: candidatures, licences, DES, DEA ?

Ancien système		
Cycle	Année d'études	Durée
1er cycle	Candidatures <sup>2</sup>	2 ans
2e cycle	Licences <sup>3</sup>	2 ans
3e cycle	DES/DEA	Minimum 1 an
3e cycle	DES/DEA coopération au développement	1 an
3e cycle	Doctorat	
Système de Bologne		
Cycle	Année d'études	Durée
1er cycle	Bachelier	3 ans
2e cycle	Master <sup>4</sup>	Minimum 2 ans
2e cycle	Master complémentaire	Minimum 1 an
2e cycle	Master complémentaire coopération au développement	1 an
3e cycle	Doctorat	

### Que deviennent les cours internationaux de la CUD ?

Les DES et DEA soutenus par la CUD deviendront des masters complémentaires (MC). Il s'agit d'études post-universitaires de 2<sup>e</sup> cycle. Le 3<sup>e</sup> cycle est dorénavant réservé au doctorat.

### Quelles sont les conditions d'accès aux masters complémentaires ?

Les masters complémentaires sont accessibles aux détenteurs d'un titre ou grade étranger sanctionnant des études universitaires de base conduisant à un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle et valorisé pour au moins 300 crédits par le jury. Trois cent crédits correspondent en principe à 5 années d'études.

### Comment faire quand on possède un diplôme universitaire étranger ?

Le jury de chaque MC examinera chaque dossier de candidature pour évaluer si les études antérieures peuvent être assimilées à 300 crédits.

Pour plus de détails sur la réforme de Bologne : [www.ciuf.be](http://www.ciuf.be) ou [www.toutsurbologne.be](http://www.toutsurbologne.be).

*A partir de 2007-2008, plus aucun D.E.S ni D.E.A ne sera organisé en Communauté française de Belgique*

**Outre ces contraintes communes à toutes les formations, il existe des conditions d'accès spécifiques à chaque MC. Veuillez consulter les fiches de présentation contenues dans cette brochure 2007-2008.**

<sup>2</sup> Certaines candidatures étaient organisées en 3 ans, comme en médecine par exemple.

<sup>3</sup> Certaines licences étaient organisées en 3 ou 4 ans, pour les médecins, les vétérinaires, les pharmaciens, les ingénieurs, etc.

<sup>4</sup> Exception faite de la médecine et de la médecine vétérinaire, organisées respectivement en 4 et 3 ans.

*N.B.* : la possibilité est toutefois maintenue, pour certaines orientations, d'effectuer des masters en 1 an. A cet égard, il est cependant important de souligner que les masters en 1 an ne s'inscrivent pas dans la tendance prédominante actuelle du processus de convergence européenne